

VIDE GRENIER du 14 JUIN 2026 de 7h à 16h

FICHE D'INSCRIPTION PAS DE VEHICULE AUTORISE SUR L'EMPLACEMENT

NOM PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL OBLIGATOIRE :

MAIL OBLIGATOIRE : @

J'accepte que le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Narbonne mémorise et utilise les données personnelles collectées dans ce formulaire et j'autorise le COS à me communiquer des informations complémentaires sur ses projets via ces coordonnées. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le COS s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données du 15 mai 2018, sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données. OUI NON

14 € les 5 ml

ESPECES

CHEQUE

à l'ordre du COS Ville de Narbonne

Nom du titulaire du chèque (si différent de l'exposant)

Pour que votre inscription soit prise en compte, joindre OBLIGATOIREMENT la fiche d'inscription, une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou permis de conduire et le règlement de la place

Puis retourner le dossier complet avant le **LUNDI 8 JUIN 2026**

* par courrier **COS Ville de Narbonne – 13 rue Benjamin Crémieux NARBONNE**

* ou déposer au COS le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

DES RECEPTION DE VOTRE DOSSIER COMPLET, NOUS VOUS COMMUNIQUERONS VOTRE NUMERO D'EMPLACEMENT

DECLARATION

Je soussigné,.....
Domicilié à.....

J'atteste par la présente de ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers ou tout autre manifestation similaire dans ma commune ou l'arrondissement depuis le 1er Janvier.

Je déclare en outre et en tant que particulier, que les objets que je mets en vente sont des objets personnels et usagés et n'ont pas été achetés dans le but de la revente, comme le rappelle la circulaire du 12 Août 1987 relative à la lutte contre les pratiques para-commerciales.

Je prends note que dans le cas contraire, je m'expose aux sanctions prévues par le décret du 24 Août 1968 (amende de 9,15 € à 60,98 € - peine de prison jusqu'à huit jours; en cas d'objets volés, peine d'emprisonnement de 3 mois à 3 ans et amende de 152,45 € à 3048,48 €).

L'exposant s'engage à accepter l'emplacement attribué, à ne pas laisser son véhicule sur place, à ne débarrer sa marchandise que sur la surface allouée et de respecter l'horaire qui est fixé à 16h00 pour quitter le lieu de la manifestation.

Aucun remboursement ne pourra intervenir, soit pour cause d'intempéries, soit pour annulation de la manifestation due à un cas de force majeure, ou le fait de se désister ou de laisser l'emplacement vacant entraînera la perte de tout droit, sans dédommagement pour le signataire.

Date :

L'exposant « lu et approuvé »
Signature :